

### **7.3 Traitement des avis**

L'auto-école consulte régulièrement les avis collectés, quel que soit le dispositif de collecte et répond aussitôt aux élèves le cas échéant.

Elle collecte les avis « négatifs » ou toutes les suggestions d'amélioration dans le « registre des réclamations » (en annexe), tant en termes de qualité de la formation et de transparence des informations transmises au public, que de dispositifs d'accueil, de moyens pédagogiques mis à disposition ou de la disponibilité de l'équipe (liste non exhaustive).

L'auto-école tient à disposition des élèves qui en font la demande la liste des avis rendus.

En tant qu'adhérent au Club Rousseau, l'auto-école bénéficie de la publication des avis collectés via Easysystème sur la plateforme grand public Codes Rousseau, sur la page web dédiée suivante :

- <https://auto-ecole.codesrousseau.fr/annuaire-auto-ecoles/le-havre/auto-ecole-permis-de-conduire/19160>
- <https://www.autoecole-permisdeconduire.com>

Les avis ainsi collectés sont également publiés sur la page Google de l'auto-école, dans la rubrique « avis des internautes ».